

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **86460011.9**

(61) Int. Cl.⁴: **G 09 F 3/20**

(22) Date de dépôt: **11.06.86**

(30) Priorité: **27.06.85 FR 8510042**

(43) Date de publication de la demande:
07.01.87 Bulletin 87/2

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE GB IT LI LU NL

(71) Demandeur: **Pommier, Jean-Claude**
Boulevard de la Libération B.P. 7 Z.A. de BEDEE
F-35160 Montfort-sur-Meu(FR)

(72) Inventeur: **Pommier, Jean-Claude**
Boulevard de la Libération B.P. 7 Z.A. de BEDEE
F-35160 Montfort-sur-Meu(FR)

(74) Mandataire: **Le Guen, Louis François**
Cabinet Louis Le Guen 1, avenue Edouard VII B.P. 91
F-35802 Dinard Cédex(FR)

(54) Ensemble porte-étiquette.

(57) L'ensemble est constitué d'un étui formé de deux parois identiques (1). Chaque paroi (1) est formée d'une plaque plane (2) comportant sur un de ses grands côtés (5) et sur ses deux petits côtés (4, 6) une bande (7) dans un plan légèrement décalé. Ladite bande (7) comporte, d'un côté un axe (II-II) passant par les milieux des grands côtés de la plaque (2), des plots cylindriques (9, 10, 11) et, de l'autre côté, des trous (12, 13 et 14) symétriques de plots et de même diamètre que ceux-ci. Les deux parois (1) sont disposées l'une en face de l'autre et fixées ensemble par leurs bandes (7).

Lesdites bandes (7) comportent d'autres trous (15) régulièrement espacés. Un surmoulage recouvre et fixe les bandes (7) assemblées des deux parois (1).

Les bords adjacents aux grands côtés libres (3) des plaques (2) sont taillés de manière à former ensemble un profil en forme de queue d'aronde dirigée vers le haut, le couvercle comportant une gorge longitudinale ouverte au moins à une extrémité, dont le profil intérieur correspond au profil extérieur du côté ouvert de l'étui.

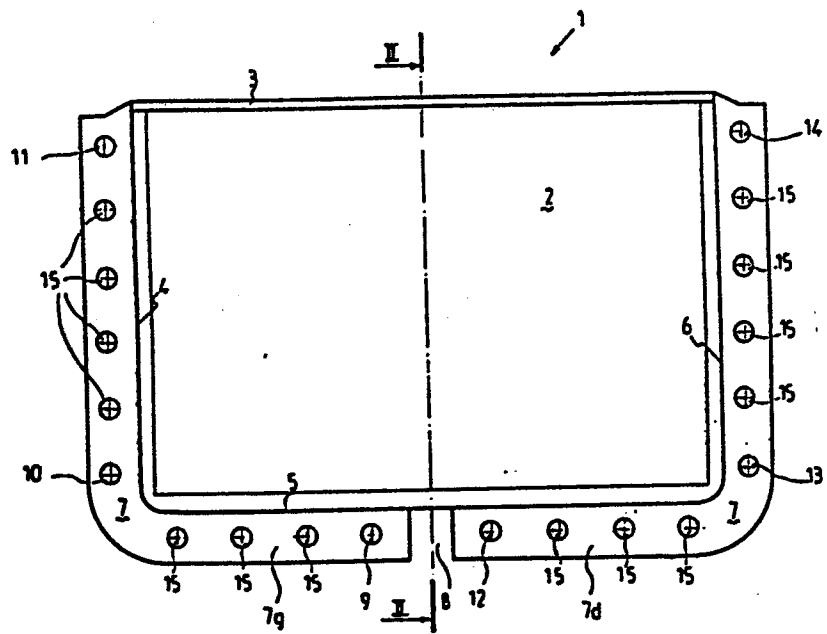


FIG.1

Ensemble porte-étiquette

La présente invention concerne un ensemble porte-étiquette et, plus particulièrement, un ensemble comportant un élément de protection complète de l'étiquette.

Dans le secteur de l'alimentation, les étiquettes d'affichage de prix, pour les produits frais tels que la viande et le fromage, sont constituées de plaques généralement rectangulaires munies d'une pointe que l'on pique à même le produit. Le prix, le nom et d'autres indications concernant le produit sont indiqués sur la plaque et au moins les parties de l'affichage susceptible de variations sont marquées avec des encres facilement effaçables, ou par disques.

Ces étiquettes, étant en contact direct avec les produits, se salissent très vite et il est nécessaire de les nettoyer souvent. Cependant, on ne peut le faire sans effacer les indications qu'elles portent et ceci est un inconvénient majeur. On est en effet obligé de refaire l'étiquette après chaque lavage, ce qui représente une perte de temps importante.

Un objet de la présente invention consiste à prévoir un ensemble comportant un élément de protection de l'étiquette proprement dite.

Avec un tel système, l'étiquette est protégée de l'extérieur. Seul l'élément de protection est susceptible d'être sali et il est donc facile de le nettoyer sans toucher à l'étiquette.

Selon une caractéristique de l'invention, l'assemblage porte-
5 étiquette est constitué d'un étui comportant deux parois parallèles, légèrement espacées l'une de l'autre, dont l'une au moins est transparente, un bord de l'étui comportant sur une certaine longueur une ouverture pour y glisser l'étiquette, un couvercle amovible étant prévu sur ladite ouverture, le bord de l'étui comportant en outre un
10 pointe dirigée vers l'extérieur.

Selon une autre caractéristique de l'invention, l'étui est formé de deux parois identiques sensiblement rectangulaires, chaque paroi étant formée d'une plaque plane comportant sur un de ses grands côtés et sur ses deux petits côtés une bande dans un plan légèrement décalé
15 mais parallèle à celui de la plaque, ladite bande comportant, d'un côté d'un axe passant par les milieux des grands côtés de la plaque, des plots cylindriques en saillie et, de l'autre côté dudit axe, symétriques par rapport aux plots, des trous de même diamètre que celui des plots, lesdites parois étant disposées l'une en face de
20 l'autre et fixées ensemble par leurs bandes.

Selon une autre caractéristique de l'invention, ladite bande est interrompue, sur une courte longueur, au niveau dudit axe et elle comporte, en plus desdits plots et desdits trous symétriques, d'autres trous régulièrement espacés sur toute sa longueur, un surmoulage
25 recouvrant et fixant les bandes assemblées de deux parois, ledit surmoulage enrobant la partie supérieure d'une pointe disposée dans l'espace libre entre lesdites bandes, au niveau desdits axes passant par les milieux des grands côtés desdites plaques.

Selon une autre caractéristique de l'invention, les bords
30 adjacents aux grands côtés libres desdites plaques sont taillés de manière à former ensemble un profil en forme de queue d'aronde dirigée vers le haut.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le couvercle de l'étui est une pièce rectiligne dont la longueur correspond à la
35 longueur de l'étui, comportant une gorge longitudinale ouverte au moins à une extrémité, dont le profil intérieur correspond au profil extérieur du côté ouvert de l'étui.

Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi que d'autres, apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, ladite description étant faite en relation avec les dessins joints parmi lesquels:

5 la Fig. 1 est une vue en élévation d'une des deux parois constituant l'étui de l'étiquette,

 la Fig. 2 est une vue en coupe suivant l'axe II-II de la Fig. 1,

 la Fig. 3 est une vue agrandie de la partie supérieure de la Fig. 2, et

10 la Fig. 4 est une vue en élévation du porte-étiquette complet.

 Le porte-étiquette comporte donc un étui formé de deux parois telles que la paroi 1 représentée à la Fig. 1. La paroi 1 comporte une plaque 2 plane, rigide et transparente, sensiblement rectangulaire, de côtés 3, 4, 5 et 6, les côtés 3 et 5 étant les grands côtés
15 horizontaux et les côtés 4 et 6 les petits côtés verticaux. La paroi 2 est bordée sur ses côtés 4, 5 et 6 par une bande 7 d'une certaine largeur se trouvant dans un plan décalé par rapport au plan de la plaque 2, mais parallèle à celui-ci. La paroi 2 et la bande 7 sont en une seule pièce, obtenue par moulage.

20 La bande 7 est interrompue sur une courte distance au niveau de l'axe II-II passant par les milieux des grands côtés 3 et 5 de la plaque 2. Elle comprend donc la bande continue 7d à droite et la bande continue 7g à gauche, disposées de chaque côté d'un espace 8.

 La bande 7g comporte trois plots cylindriques en surépaisseur 9,
25 10 et 11, l'un, 9, près de l'axe II-II, un autre, 10, près de l'extrémité inférieure du côté 4 et le troisième, 11, près de l'extrémité supérieure du côté 4. La bande 7d comporte des trous 12, 13 et 14, symétriques des plots 9, 10 et 11 par rapport à l'axe II-II, et de même diamètre que ces derniers. En plus des plots 9, 10 et 11 et
30 des trous 12, 13 et 14, les bandes 7d et 7g comportent d'autres trous 15 régulièrement espacés sur leur longueur.

 Le bord de la plaque 2, le long de son côté supérieur 3, est taillé de manière à présenter un profil en demi-queue d'aronde 16 dirigée vers le haut comme le montre la Fig. 2 et, plus spécialement,
35 la Fig. 3.

L'étui de protection de l'étiquette est formé en disposant l'une en face de l'autre deux parois 1, les bandes 7d et 7g de l'une se fixant respectivement aux bandes 7g et 7d de l'autre par l'intermédiaire des plots 9, 10 et 11 et des trous 12, 13 et 14. Comme les
5 plans des plaques 2 sont décalés par rapport à ceux des bandes 7, un intervalle de l'ordre de 1 mm sépare les faces internes des plaques 2.

On réalise ensuite un surmoulage 17, Fig. 4, qui recouvre les bandes 7d et 7g des deux parois 1. Avant de réaliser le surmoulage 17, on aura pris soin d'insérer dans l'espace 8 séparant les bandes 7d et
10 7g la partie supérieure d'une pointe qui se trouve donc enrobée sur une longueur suffisante pour être bien fixée. Le surmoulage 17 fixe solidement les bandes 7d et 7g en pénétrant dans les trous 15 et constitue donc la liaison entre les deux parois 1 de l'étui.

Un couvercle 18 est prévu pour recouvrir l'ouverture de l'étui
15 par laquelle on glisse l'étiquette. Le couvercle 17 est une pièce rectiligne de même longueur que le porte-étiquette. Il comporte dans sa face inférieure une gorge longitudinale ouverte au moins à une extrémité dont le profil, en queue d'aronde dirigée vers le bas, correspond à celui que forment ensemble les bords supérieurs des
20 parois 1 le long de leurs côtés 3. Le couvercle 18 a, de préférence, la même épaisseur et la même largeur que le surmoulage 17. Un évidement longitudinal 19, Fig. 4, peut être prévu sur chacune de ses faces pour en faciliter la manipulation.

Dans un exemple de réalisation préféré de l'invention, les
25 parois 1 sont prévues en polyméthylméthacrylate et le surmoulage 17, ainsi que le couvercle 18, en polypropylène.

Bien entendu, l'étiquette de l'invention peut être utilisée autrement que dans le secteur de l'alimentation. La pointe peut être remplacée par un orifice dans lequel passe un anneau ou autre. Une
30 autre destination, par exemple, peut être l'affichage d'espèces végétales.

REVENDEICATIONS

1) Ensemble porte-étiquette comportant un élément de protection complète de l'étiquette, caractérisé en ce qu'il est constitué d'un étui comportant deux parois parallèles (2), légèrement espacées l'une de l'autre, dont l'une au moins est transparente, un bord de l'étui
5 comportant sur une certaine longueur une ouverture pour y glisser l'étiquette, un couvercle amovible (18) étant prévu sur ladite ouverture, le bord de l'étui comportant en outre une pointe dirigée vers l'extérieur.

2) Ensemble porte-étiquette selon la revendication 1, caracté-
10 risé en ce que l'étui est formé de deux parois identiques (1) sensiblement rectangulaires, chaque paroi (1) étant formée d'une plaque plane (2) comportant sur un de ses grands côtés (5) et sur ses deux petits côtés (4, 6) une bande (7) dans un plan légèrement décalé mais parallèle à celui de la plaque (2), ladite bande (7) comportant,
15 d'un côté d'un axe (II-II) passant par les milieux des grands côtés (3, 5) de la plaque, des plots cylindriques (9, 10 et 11) en saillie et, de l'autre côté dudit axe, symétriques par rapport aux plots, des trous (12, 13 et 14) de même diamètre que celui des plots, lesdites parois (1) étant disposées l'une en face de l'autre et fixées ensemble
20 par leurs bandes (7).

3) Ensemble porte-étiquette selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que ladite bande (7) est interrompue, sur une courte longueur au niveau de l'axe (II-II), et en ce qu'elle comporte, en plus desdits plots (9, 10 et 11) et desdits trous symétriques
25 (12, 13 et 14), d'autres trous (15) régulièrement espacés sur toute sa longueur, un surmoulage (17) recouvrant et fixant les bandes (7) assemblées de deux parois (1), le surmoulage (17) enrobant la partie supérieure d'une pointe disposée dans l'espace libre entre lesdites bandes (7), au niveau des axes (II-II) passant par les milieux des
30 grands côtés des plaques (2).

4) Ensemble porte-étiquette selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les bords adjacents aux grands côtés libres (3) des plaques (2) sont taillés de manière à former ensemble un profil en forme de queue d'aronde dirigée vers le haut.

- 5) Ensemble porte-étiquette selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le couvercle (17) de l'étui est une pièce rectiligne dont la longueur correspond à la longueur de l'étui, comportant une gorge longitudinale ouverte au moins à une extrémité, dont le profil intérieur correspond au profil extérieur du côté ouvert de l'étui.

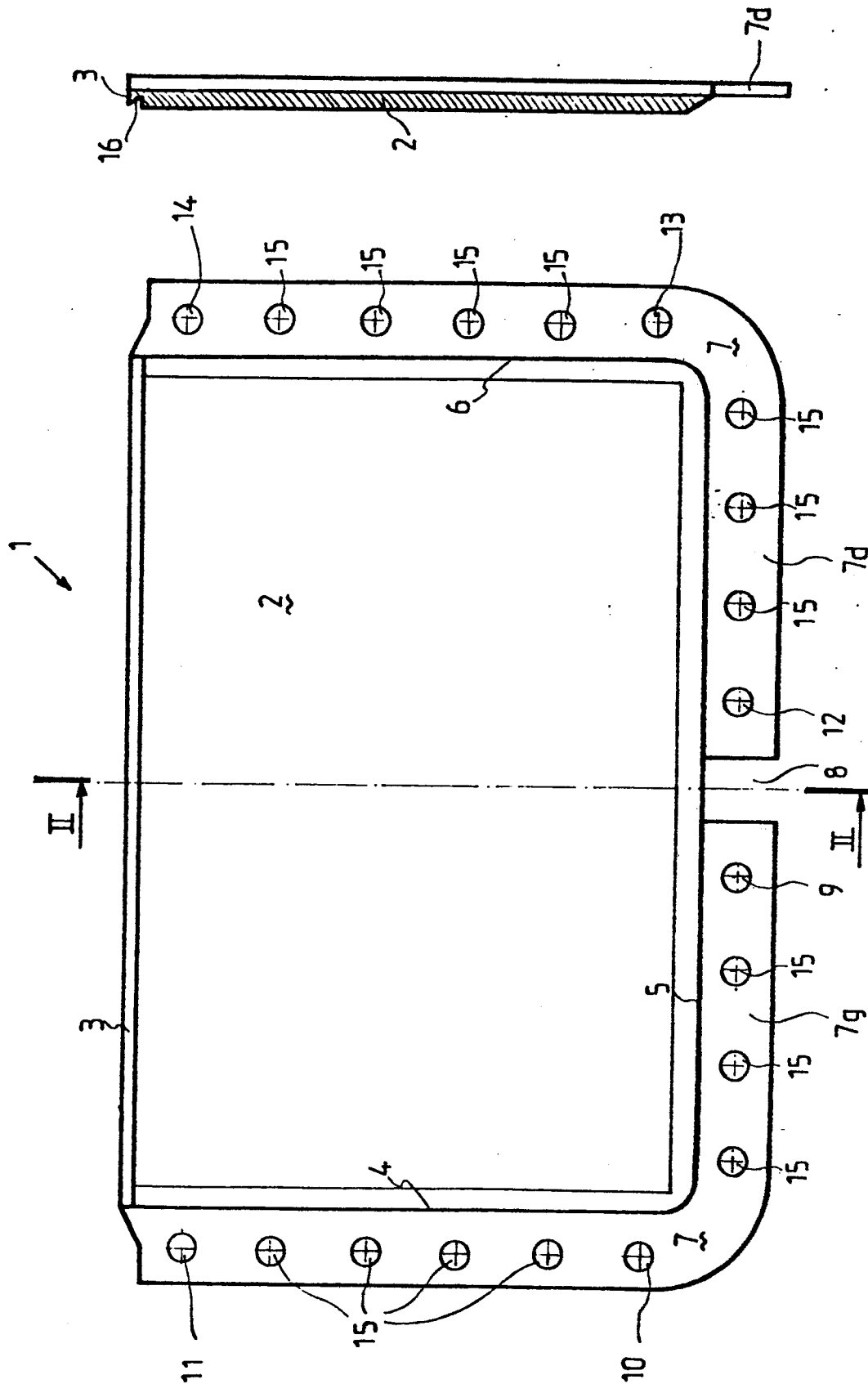


FIG. 1

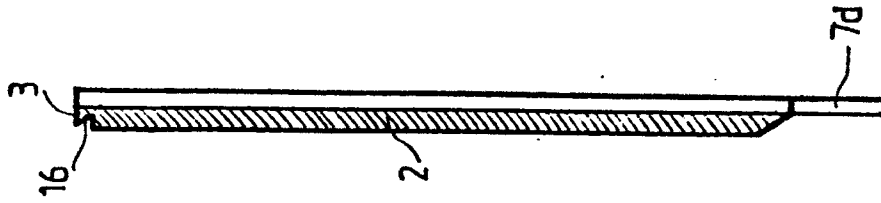


FIG. 2

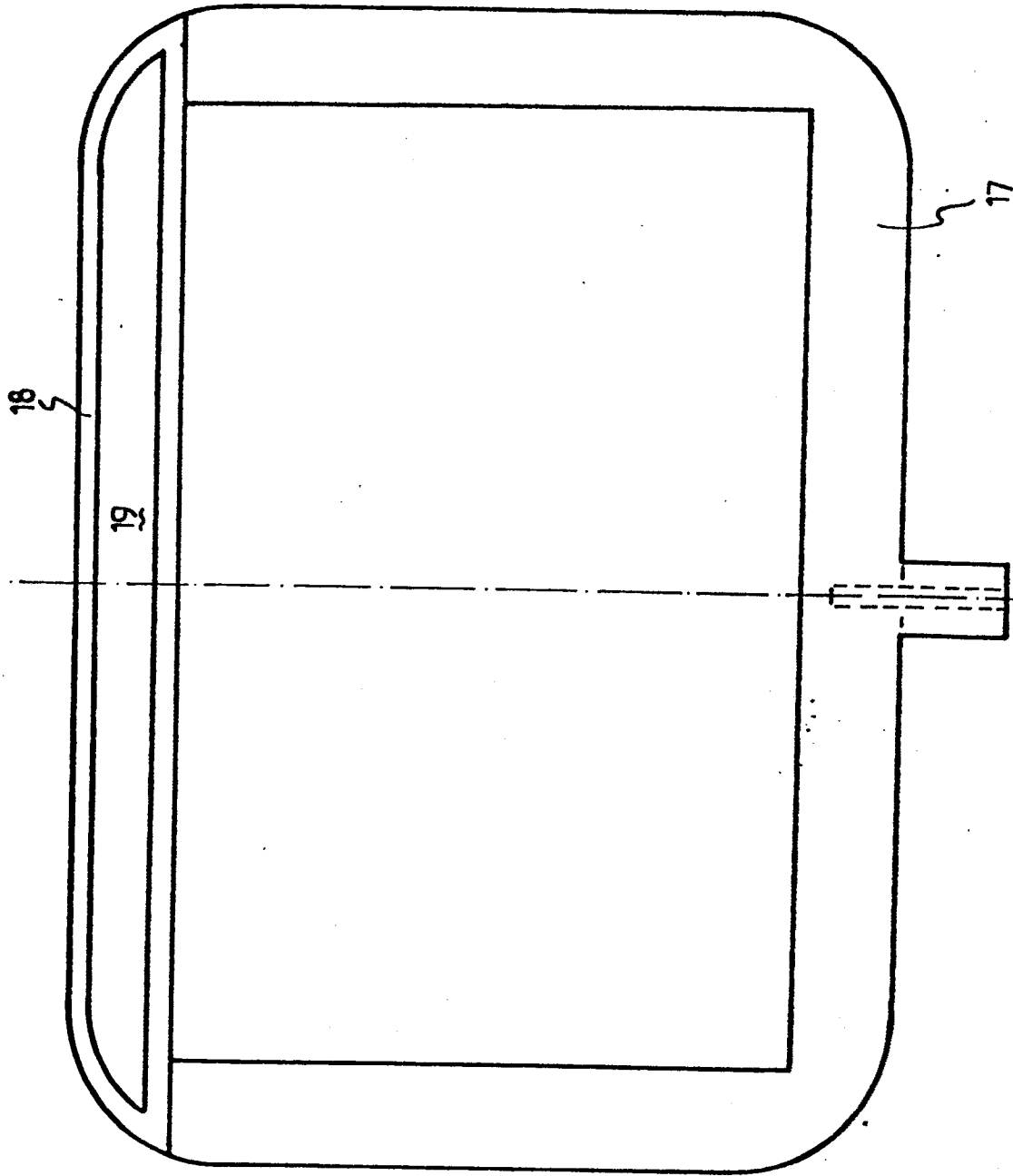


FIG. 4

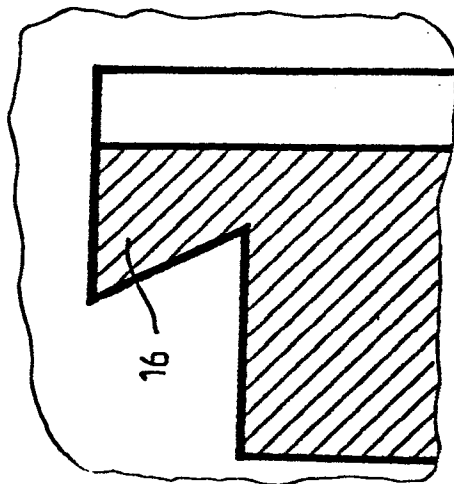


FIG. 3